



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 23/03/2020

## COVID-19 : SITUATION DE L'EHPAD « LE COUARÔGE » DE CORNIMONT

La situation de l'EHPAD "Le Couarôge" de Cornimont (164 places d'hébergement) a fait l'objet, depuis l'apparition des premiers cas de COVID19, d'un travail collaboratif soutenu entre la direction de l'établissement, l'ARS, la Préfecture ainsi que la mairie de Cornimont. L'ensemble des acteurs s'est attaché à mettre en place un renforcement des mesures de sécurité et d'hygiène pour faire barrière à la propagation du virus, mais également un renfort matériel, logistique et humain pour soulager les équipes soignantes et hôtelières de l'établissement.

En dépit de l'engagement du personnel soignant et du volontarisme de son équipe de direction, nous avons le regret de confirmer, à ce jour, 20 décès en lien possible avec le COVID 19. **Il faut à cet égard préciser que l'information selon laquelle « neuf corps auraient été évacués de l'EHPAD ce matin » est erronée.**

Au regard des risques de transmission du virus au sein de cet établissement qui accueille 163 personnes âgées dépendantes, **des mesures de sécurité sanitaire renforcées ont immédiatement été déclenchées sur place pour isoler les patients, confiner les professionnels concernés et renforcer les mesures d'hygiène :**

- un confinement vis-à-vis de l'extérieur (visites non autorisées conformément aux instructions nationales) et à l'intérieur (les résidents sont maintenus dans leurs chambres) ;
- des mesures d'hygiène renforcées notamment dans le traitement du linge, etc.,
- la stricte application des gestes barrières,
- un suréquipement médical pour les soignants (sur-blouse, masques).

Une attention particulière est portée à chaque résident. Par mesure de précaution, les résidents à haut risque sont pris en charge par les Centres Hospitalier de Remiremont et d'Épinal.

De même, par obligation les professionnels de santé confirmés sont confinés à leur domicile pour une période minimum de 14 jours.

La situation de l'EHPAD de Cornimont, engagé depuis de nombreux jours dans la crise, nécessite un appui renforcé et adapté de l'ARS pour consolider l'équipe des personnels (renfort en personnel et réorganisation pour assurer une présence IDE H24, soutien psychologique aux équipes) et organiser l'accompagnement des personnes au sein de l'établissement. La direction a pu compter sur l'appui du Conseil Départemental, de l'entraide de l'association des EHPAD du département et de la commune.

La direction a pu également compter sur la mobilisation de l'Association de Protection Civile des Vosges (ADPC), pour soulager le personnel de l'établissement en l'accompagnant dans la désinfection systématique des chambres, dans la prise de température des résidents ainsi que dans la distribution des repas.

Toute l'équipe mobilisée de l'EHPAD fait en sorte d'accompagner dans les meilleures conditions les résidents dans cette période épidémique.

L'équipe soignante va pouvoir compter, dans les jours à venir, sur le retour des premiers personnels confinés par mesure de précaution.

**Par respect vis-à-vis des familles des résidents, qui compte tenu des mesures en vigueur ne sont plus en contact réguliers avec leurs proches, le sens de la mesure et de la responsabilité s'imposent à tous concernant la couverture médiatique de l'EHPAD.**

### **Dans l'ensemble des établissements médico-sociaux du Grand Est**

Le confinement s'applique dans les structures médico-sociales depuis le début du mois de mars, par anticipation et protection des personnes accueillies particulièrement vulnérables.

Les établissements médico-sociaux sont mobilisés et ont accès à toutes les informations sur les conduites à tenir et les ont largement relayées dans leurs établissements, auprès des résidents et des professionnels qui y travaillent que nous devons veiller à protéger.

Les conseils départementaux et l'ARS travaillent ensemble à les tenir informés et à les suivre au plus près.

### **Contacts presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

Préfecture des Vosges : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Retrouvez les services de l'État dans les Vosges sur :

